ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 37891

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir du *numerus clausus*. Ce dispositif, instauré pour réguler le nombre de médecins semble de plus en plus obsolète. En effet les médecins diplômés à l'étranger représentent 9 % du total des médecins ; selon le conseil de l'ordre des médecins, un quart des nouveaux inscrits ont obtenu leurs diplômes hors de France. Environ 15 000 étudiants français partent étudier à l'étranger pour contourner le *numerus clausus*, et l'équivalence des diplômes obtenus dans l'Union européenne, ainsi que ceux délivrés en Tunisie, au Maroc et en Andorre, accentue encore ce phénomène. Aussi il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Cette filière, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention des ministres concernés. Le dialogue constant entre les représentants de la discipline et les membres des cabinets respectifs, lors de différentes rencontres dans les départements ministériels concernés, a toujours eu pour objectif d'identifier ensemble les divers points à améliorer dans cette filière, compte tenu des perspectives de développement, des moyens à mettre en oeuvre et des réalités du vivier en cours de constitution. La mise en place de la filière universitaire de médecine générale se fonde non seulement sur la reconnaissance statutaire mais également sur un engagement sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement que sont l'intégration, le recrutement par concours et le maintien du recrutement d'enseignants associés. La création d'une sous section autonome de médecine générale au sein du Conseil national des Universités (CNU) intervenue en 2015, la poursuite du renforcement des effectifs d'enseignants avec l'annonce par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes de la création de 80 emplois de chef de clinique de médecine générale attestent de l'engagement du gouvernement à poursuivre la politique engagée.

Données clés

Auteur : M. Lucien Degauchy
Circonscription : Oise (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37891
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 septembre 2013, page 9789
Réponse publiée au JO le : 24 novembre 2015, page 8454